

Les nombreuses leçons à tirer de l'épisode de Dina (suite et fin)
Genèse chapitre 34

Ce récit sur l'épisode de Dina et de ses frères avait, selon moi, comme finalité première, par ces illustrations pratiques en contre-exemples à ne plus reproduire, de nous préparer aux multiples commandements structurels qui s'y rapportent, et qui seront édictés en toute connexité dans le Rouleau avec Moïse au Sinaï.

La première violation des tables de la Loi, ainsi commise par la tribu de Jacob:

C'est celle du **troisième commandement du Décalogue.**

A) **Les paramètres du récit :**

Pour avoir instrumentalisé le symbole sacré de la circoncision d'obédience divine à des fins de massacre par leur mini-génocide commis,

Pour avoir manipulé la conversion des Hévéens, y compris de Sichem, décrit comme un homme des plus honorable (*nikh'bad* - verset 19) parmi tous ceux de la maison de son père,

Les fils de Jacob ont incontestablement **dévoyé et souillé le message divin** indépendamment de tout le reste de leur exaction.

B) **La leçon tirée sera exposée en doctrine au Sinaï :**

Ainsi sera-t-il édicté en troisième commandement des Tables que : (*Exode 20:9*)

**« Tu n'invoqueras point le Nom de l'Éternel ton Dieu à l'appui du mensonge, car
« l'Éternel ne laisse pas impuni (NB) celui qui invoque son Nom pour le
« mensonge.**

(NB) D'où la période de purgatoire de quatre siècles qui sera infligée à la tribu et à sa descendance en Egypte. Ce qui punit aussi Jacob qui avait de même menti à son père en utilisant Dieu pour anesthésier sa méfiance. « *C'est que l'Éternel TON dieu m'a donné bonne chance* » ou de même son voeu de dime qu'il ne concrétisera pas etc.

La deuxième violation des tables de la Loi, ainsi commise par la tribu de Jacob:

C'est celle du **cinquième commandement du Décalogue.**

Jacob se dira déshonoré par leur exaction, « *litter* : mis en mauvaise odeur » (sic)

Mais il est vrai que lui-même n'avait pas respecté son propre père (l'arroseur arrosé)
Ce en quoi les tables édicteront que (*Exode 20 : 11*)

**« Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent sur la terre que
« l'Éternel ton Dieu t'accordera »**

De fait, la possession accordée de Canaan aux hébreux a été différée et donc leur séjour en jouissance de cette terre raccourci de 400 ans par l'exil préalable en

Egypte.

Comparativement, sur la possession parallèle de terre (Séir) que l'Eternel a accordée à Esaü, fils respectueux, la possession de sa descendance a été, elle, immédiate, non raccourcie, et donc d'une jouissance prolongée de 400 ans par rapport à celle de la descendance de Jacob.

Tout cela se réalisa en parfaite adéquation collective avec le verset des Tables.
(indépendamment de l'incidence individuelle sur la qualité de vie)

La troisième violation des tables de la Loi, commise par la tribu de Jacob:

C'est celle du **6ème commandement** des tables :

(Exode 20:12)

« **Ne commets point d'homicide** ».

NB1 : En fait, le terme hébreu « **lo tirtsakh'** » est un vocable choisi qui a un sens beaucoup plus extensif, et dont j'ai relevé sa spécificité par ailleurs. lien :

(Microsoft Word - ESSAI SUR MICHPATIM ET 6\350me COMMANDEMENT) (ajlt.com)

Il englobe **toutes les violences majeures** qu'elles soient **physiques** (tortures, passage à tabac et bien entendu meurtre) que les violences **morales** (on imagine la souffrance morale des veuves et orphelins capturés de la tribu de Hamor dont les hommes ont été tous massacrés pour payer collectivement, de leur vie, le prix pour l'action d'un seul homme, Sichem, dont le seul « crime » est d'avoir été coupable d'une idylle **partagée** avec Dina qui a dû en sortir de là des plus traumatisée.

NB2 : En plus, tout tel meurtre prémédité (**béséter**) fera l'objet d'une condamnation des plus ferme, puis sera inclus dans les malédictions attribuées à Moïse en sa fin de vie :

(Exode 21:14)

« **Si quelqu'un, agissant avec préméditation contre son prochain, le tue de guet-« apens, du pied même de mon autel tu le conduiras à la mort.**

(Deutéronome 27:24)

« **Maudit soit qui frappe son prochain en préméditation ! Et tout le peuple dira : « Amen! »**

NB3 : De même la maltraitance des enfants sera condamnée par le Rouleau au Sinai
C'est en cette lecture que j'entends aussi l'expression « **Pokéd avon aboth al banim** »
Où « aboth » peut être entendu comme « la génération d'adultes » et donc l'expression traduite par « **Qui poursuit les fautes commises par les adultes sur les enfants** »

NB4 : Soyons objectifs : fils de Jacob ou pas, si ce récit allégorique s'était réalisé fictivement de nos jours, nul doute que l'ensemble de la fratrie serait traînée devant une Cour de justice internationale pour crime contre l'humanité

Etudions une autre violation des tables de la Loi commise par la tribu de Jacob:

Celle du huitième commandement

« **Tu ne déroberas pas.** » (ici TOUT fut volé)

Ainsi qu'une autre énième violation

Celle du neuvième commandement

« **Tu ne mentiras pas .** » (par quelque voie que cela soit, juridique ou pas)

De plus, l'épisode de Dina va servir de contre exemple pour inspirer et rédiger le 10ème commandement des tables de la Loi

En effet, nous avons vu qu' il a été relaté, quant à la fratrie, en fin de chapitre, que :

« **Et ils prirent leur petit et leur gros bétail et leurs ânes, ce qui était dans la ville et aux champs ; ils emmenèrent et pillèrent tous leurs biens et tous leurs petits enfants et leurs femmes, et tout ce qui était dans les maisons .** »

Comparons ces versets du récit allégorique de Dina d'avec le rédigé des tables qui reprennent ce passage mot pour mot

CE QUE DIT LE DÉCALOGUE (10° commandement)

« *Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain*

« *ni son serviteur, ni sa servante,*

« *ni son boeuf,*

« *ni son âne,*

« *ni rien de ce qui est à ton prochain*

CE QUE DIT LE RÉCIT DE DINA

(ici : ils emmenèrent leurs femmes)

(ici : ils emmenèrent tout le monde)

(ici : ils emmenèrent tout leur gros bétail)

(ici : ils emmenèrent tous leurs ânes)

(ici : ils emmenèrent TOUT)

C O N C L U S I O N

Une fois de plus nous constatons combien est fondée mon analyse référencée, révélant et mettant en lumière que le livre de la Genèse et du début de l'Exode ont été conçus surtout pour nous préparer à « la mise au propre » des futures lois du Sinaï, préalablement illustrées, dans la vie des patriarches, par des exemples à suivre ou des contre-exemples à ne surtout pas suivre, voire exécuter.